

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 078/2021**

OBJET : Règlementation de la circulation
Place des anciens combattants.
Travaux sur réseau eaux Pluviales.

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

VU la demande de la société STRACCHI en date du 28 juin.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux sur le réseaux d'eaux pluviales

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des piétons et de ouvriers.

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 07 juillet 2021 au samedi 14 août 2021, la chaussée sera rétrécie ou interdite sur la place des anciens combattants suivant le planning ci-dessous :

Phase 1 du 7 au 9 juillet - dépose des mâts d'éclairage et abattage des arbres : la circulation des véhicules s'effectuera de part et d'autre du chantier (voir plan correspondant ci-après)

Phase 2 du 12 au 16 juillet – intervention en milieu de chaussée en aval de la place : un alternat par feux au droit des travaux sera mis en place (voir plan correspondant ci-après)

Phase 3 du 19 juillet au 14 août – intervention en bord de route départementale : la circulation des véhicules s'effectuera de part et d'autre du chantier comme la phase 1 (voir plan correspondant ci-après)

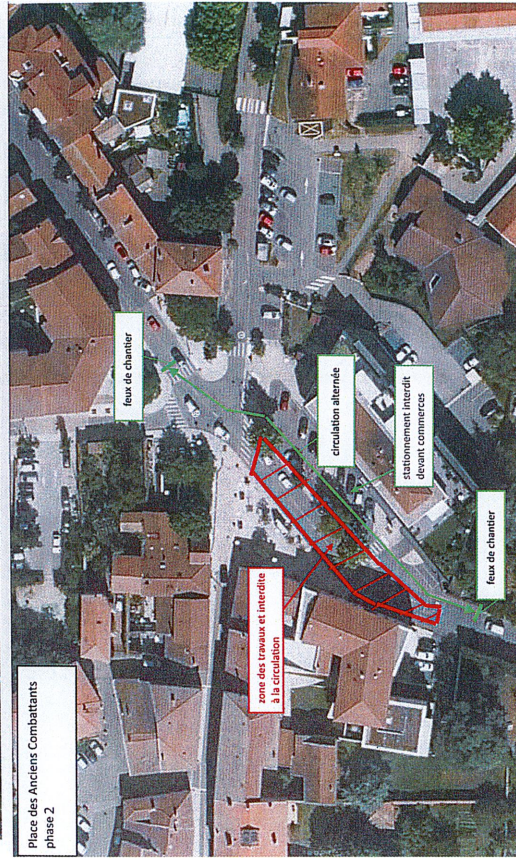
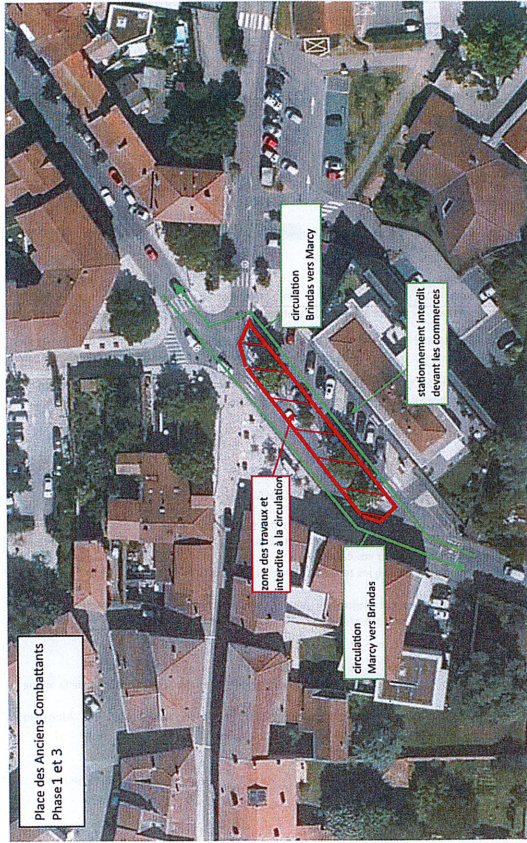
ARTICLE 2 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule seront interdits au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché par l'entreprise aux abords immédiats des travaux 48 heures avant.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par l'entreprise

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Mairie de Grézieu-la-Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Madame la Présidente du SYTRAL
- Monsieur le Responsable de la société STRACCHI 6A Rue de la Chapelle d'Yvours 69540 IRIGNY



Fait à GREZIEU LA VARENNE le 28 juin 2021

LE MAIRE : B. ROMIER

